

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 3 septembre 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-222**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *Tapis rouge au cinéma bavarois* » et des partenaires, qui aura lieu sur la rue Beaubien Est entre les intersections de la rue des Écores et de l'avenue Louis-Hébert, du 17 septembre 2013 au 30 septembre 2013, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-223**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Lancement de la semaine de la prévention des incendies et 20^e anniversaire des greffes de moelle osseuse du CHU Sainte-Justine* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 21 septembre 2013, entre 8 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-224**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Lancement de la semaine de la prévention des incendies et 20^e anniversaire des greffes de moelle osseuse du CHU Sainte-Justine* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 21 septembre 2013, entre 8 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-225**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *D-clic sur la Plaza* », qui aura lieu sur la place Hector-Prud'homme et sur la rue de Bellechasse, entre les rues Saint-André et Saint-Hubert, du 26 au 29 septembre 2013, entre 11 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-226**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *D-clic sur la Plaza* », qui aura lieu à la place Hector-Prud'homme et sur la rue de Bellechasse, entre les rues Saint-André et Saint-Hubert, du 26 au 29 septembre 2013, entre 11 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-227**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *D-clic sur la Plaza* », qui aura lieu à la place Hector-Prud'homme, le 28 septembre 2013, entre 17 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-228**, permettant la fermeture de la rue de Bellechasse entre les rues Saint-André et Saint-Hubert, dans le cadre de l'événement « *D-clic sur la Plaza* », qui aura lieu à la place Hector-Prud'homme, du 26 septembre 2013, 7 h au 30 septembre 2013, 7 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-229**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course "Back to school"* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 14 octobre 2013, entre 13 h et 20 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-230**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Marche des étoiles du cancer* », qui aura lieu au parc Maisonneuve, le 20 octobre 2013, entre 13 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-231**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Triathlon d'hiver 2014* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 7 février 2014, remis au 8 février 2014, en cas d'intempéries, entre 11 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-232**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Triathlon d'hiver 2014* », qui aura lieu au parc Maisonneuve, le 7 février 2014, remis au 8 février 2014, en cas d'intempéries, entre 11 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 septembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement